



## ARRÊTÉ

Arrêté n°189 : LR/PM/

**Portant réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de la cérémonie de la pose de pavés mémoriels place de la Halle le dimanche 27 avril 2025.**

Nous, Maire de la Ville de SENLIS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et R.417-11 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**CONSIDÉRANT** qu'une cérémonie de pose de pavés mémoriels se tiendra le dimanche 27 avril 2025 place de la Halle;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur la zone concernée ;

### ARRÊTONS :

**ARTICLE 1 :** La circulation de tous véhicules est interdite **dans le sens place de la Halle – rue de l'Apport au Pain** le dimanche 27 avril 2025 de 10h45 à 12h00.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera mise en place pour les usagers venant **de la rue Odent et de la rue Saint Hilaire**.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le Maire, le chef de la police municipale et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié selon les modalités réglementaires.

**ARTICLE 5 :** Les intéressés qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif- 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Loiseleur', with a long horizontal flourish extending to the right.

Fait à Senlis le 22 avril 2025

Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis

Publié sur le site de la Collectivité : 22 AVR. 2025